



Institut Arabe des Chefs d'Entreprises

**LES INEGALITES REGIONALES ET SOCIALES
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Mohamed Hedi ZAIEM

La question des inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur était, en Tunisie, une question taboue. Il y avait une absence totale de volonté de se pencher sur cette question. Et le système d'information, qui constitue l'un des points faibles de la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur, ne permet pas aujourd'hui de suivre l'origine sociale des étudiants. Il n'existe aucune information officielle –publiée ou non- sur la question.

La première fois, que la question a été posée le fut en novembre 2003, quand la Banque Mondiale évoqua la question dans « Revue des Politiques Economiques » relative à la Tunisie. Ce Rapport de la Banque Mondiale mettait l'accent sur la polarisation qui commençait à caractériser l'enseignement entre les filières courtes et les filières longues « d'excellence »: «*Le système d'éducation supérieure est entrain de devenir dual avec des « filières élitistes » et des « filières de masse ». En fait, certaines filières (telles que les études de médecine et d'ingénieur) sont plus sélectives et limitées aux meilleurs élèves alors que les filières généralistes (comme la littérature, les sciences sociales) sont accessibles à tous et à toutes. ».* Ce dualisme n'est dénoncé que dans la mesure où probablement il, recouvre pour la Banque, une discrimination sociale inquiétante : «*L'accès à une éducation élitiste dépend largement des conditions économiques et sociales des étudiants. Cette dualité est aggravée par le fait que les filières généralistes souffrent d'un manque de ressources. Il est essentiel d'assurer que toutes les filières sont accessibles à tous les étudiants, indépendamment des facteurs socioéconomiques. » (P. 76)*

Lutter contre les inégalités sociales et régionales n'est pas seulement une affaire d'équité. Ce qui est en général admis est que la primauté en matière de développement réside dans les ressources humaines des pays. Ceci est vrai à l'échelle des pays et l'est aussi à l'échelle des régions au sein d'un même pays. Les régions défavorisées ne connaîtront pas de réel développement sans développement de leur capital humain, et il ne servira pas à grand-chose de « greffer » des projets à coups d'investissements si ces régions ne disposent pas d'un capital humain capable de mener le développement.

Nous aborderons la question des inégalités sociales et régionales dans l'enseignement supérieur selon deux angles différents et complémentaires : celui de l'accès à l'enseignement supérieur (demande d'enseignement supérieur) et celui des disparités régionales au niveau de l'offre de formation supérieur (offre), nous évoquerons en conclusion quelques pistes pour lutter contre ces inégalités.

LES INEGALITES AU NIVEAU DE LA DEMANDE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les inégalités sociales et régionales dans l'enseignement supérieur prennent leur source dans les cycles inférieurs, à savoir l'école de base et le secondaire, et se révèlent clairement au niveau des résultats du baccalauréat. Le tableau 1 ci-dessous donne les moyennes du baccalauréat (2010) par Gouvernorat, classées de la plus faible à la plus élevée. On y constate que ces moyennes varient entre 10,41 pour Tataouine à 11,57 pour l'Ariana, soit un écart de 1,16 points. Il s'agit bien sûr de moyennes régionales, qui cachent les disparités à l'intérieur de chaque région mais qui révèlent un écart moyen important. On voit aussi sur ce tableau que les 12 gouvernorats de l'intérieur viennent en première position avec les moyennes les plus faibles et les douze gouvernorats du littoral occupent les positions les plus avancées.

Tableau 1 : Moyenne au baccalauréat selon les gouvernorats

GOVERNORAT	Moyenne au baccalauréat	Nombre de bacheliers
TATAOUINE	10,41	1411
KASSERINE	10,48	3214
JENDOUBA	10,56	3057
KEBILI	10,58	1368
GAFSA	10,59	3296
SIDI BOUZID	10,61	3183
KAIROUAN	10,71	3993
SILIANA	10,72	1825
ZAGHOUANE	10,72	1091
BEJA	10,75	2147
TOZEUR	10,75	924
LE KEF	10,8	2247
GABES	10,93	3229
MANOUBA	10,99	2531
MEDNINE	11,06	3842
BEN AROUS	11,16	4662
MAHDIA	11,21	2792
BIZERTE	11,22	3961
TUNIS	11,36	8654
MONASTIR	11,39	4207
NABEUL	11,42	5181
SOUSSE	11,52	4819
SFAX	11,57	7312
ARIANA	11,57	3802
Total	11,09	82748

Le fichier du baccalauréat contient, pour une très large majorité, des candidats, l'indication de la profession du père, mais la nomenclature utilisée (la liste des professions) est malheureusement très peu pertinente. Pour réduire ce défaut nous avons classé ces professions en trois catégories sociales (catégories modestes, catégories moyennes et catégories supérieures). Le tableau 2 donne les moyennes du baccalauréat par Catégories

socioprofessionnelles. On y constate que ces moyennes augmentent quant on monte dans la hiérarchie sociale passant de 10,44 pour les catégories modestes à 12,10 pour les catégories supérieures, soit un écart de 1,66 points.

Tableau 2 : Moyenne au baccalauréat selon la Catégorie sociale

CSP	MOYENNE AU BACCALAUREAT	Nombre de bacheliers	%
Catégories modestes	10,44	22221	26,9%
Catégories moyennes	11,10	27734	33,5%
Catégories supérieures	12,10	13218	16,0%
CSP non déclarée	11,15	19575	23,7%
Total	11,09	82748	100,0%

Les résultats au baccalauréat conditionnent presque totalement l'accès à l'enseignement supérieur, les disparités au niveau de ces résultats se retrouvent au niveau des résultats de l'orientation universitaire.

Nous avons analysé les résultats de l'orientation universitaire en fonction du Gouvernorat d'origine en faisant apparaître quelques filières dites « nobles » : les études médicales, les études d'ingénieur et les grandes écoles de gestion. Les chiffres présentés dans le tableau 3, montrent l'ampleur des disparités entre régions.

Sur les 1441 bacheliers orientés en 2010 vers les filières médicales (médecine, pharmacie, médecine dentaire) 206 proviennent du gouvernorat de Tunis, 197 du gouvernorat de Sfax, 150 de l'Ariana, 119 de Sousse et 111 de Monastir. A l'autre bout, la part de Tataouine n'est que de 3, celle de Zaghouan de 4, celle de Siliana de 7, celle de Tozeur de 8 et celle de Kebili 9.

Mais l'appréciation de ces nombres doit se faire en fonction du nombre total de bacheliers dans chaque région. En rapportant l'un à l'autre on mesure la probabilité qu'a un bachelier d'accéder à une filière médicale. Il en ressort, qu'un bachelier du gouvernorat de Tunis a 6 fois plus de chance d'accéder à ces filières qu'un bachelier de Siliana et 12 fois plus de chances qu'un bachelier de Tataouine.

Ces inégalités se retrouvent avec la même ampleur pour les autres filières « nobles ». Ainsi, par exemple, un bachelier de Sfax a 7 fois plus de chance d'accéder à une formation

d'ingénieur que son homologue de Tataouine, et un bachelier de Tunis a 26 fois plus de chance d'accéder à une grande école de gestion que son homologue de Gabès.

Tableau3 : Orientation des bacheliers selon le gouvernorat

Filière	MEDECINE		ETUDES D'INGENIEURS		GRANDES ECOLES DE GESTION		AUTRES FILIERES		Nombre total de bacheliers
	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	
TUNIS	206	2,4%	783	9,0%	708	8,2%	6957	80,4%	8654
SFAX	197	2,7%	896	12,3%	359	4,9%	5860	80,1%	7312
ARIANA	150	3,9%	398	10,5%	283	7,4%	2971	78,1%	3802
SOUSSE	119	2,5%	424	8,8%	354	7,3%	3922	81,4%	4819
MONASTIR	111	2,6%	407	9,7%	147	3,5%	3542	84,2%	4207
NABEUL	95	1,8%	632	12,2%	150	2,9%	4304	83,1%	5181
KAIROUAN	72	1,8%	142	3,6%	48	1,2%	3731	93,4%	3993
BEN AROUS	62	1,3%	405	8,7%	305	6,5%	3890	83,4%	4662
MEDNINE	62	1,6%	234	6,1%	74	1,9%	3472	90,4%	3842
MAHDIA	59	2,1%	186	6,7%	79	2,8%	2468	88,4%	2792
BIZERTE	53	1,3%	368	9,3%	155	3,9%	3385	85,5%	3961
GABES	45	1,4%	121	3,7%	10	0,3%	3053	94,5%	3229
GAFSA	43	1,3%	291	8,8%	13	0,4%	2949	89,5%	3296
LE KEF	30	1,3%	172	7,7%	17	0,8%	2028	90,3%	2247
SIDI BOUZID	29	0,9%	193	6,1%	13	0,4%	2948	92,6%	3183
KASSERINE	27	0,8%	160	5,0%	16	0,5%	3011	93,7%	3214
BEJA	17	0,8%	143	6,7%	37	1,7%	1950	90,8%	2147
JENDOUBA	17	0,6%	183	6,0%	19	0,6%	2838	92,8%	3057
MANOUBA	16	0,6%	161	6,4%	103	4,1%	2251	88,9%	2531
KEBILI	9	0,7%	69	5,0%	5	0,4%	1285	93,9%	1368
TOZEUR	8	0,9%	66	7,1%	7	0,8%	843	91,2%	924
SILIANA	7	0,4%	84	4,6%	14	0,8%	1720	94,2%	1825
ZAGHOUANE	4	0,4%	60	5,5%	27	2,5%	1000	91,7%	1091
TATAOUINE	3	0,2%	26	1,8%	4	0,3%	1378	97,7%	1411
ENSEMBLE DE LA TUNISIE	1441	1,7%	6604	8,0%	2947	3,6%	71756	86,7%	82748

Mais ces disparités entre gouvernorats cachent souvent des inégalités importantes à l'intérieur de chacun de ceux-ci.

Pour l'illustrer, le tableau 4 présente les résultats de l'orientation pour deux zones (délégations) dans trois gouvernorats différents : Tunis, Kasserine et Sfax.

Pour le Gouvernorat de Tunis, qui fait figure de région privilégiée, la délégation de Tunis compte 23 bacheliers orientés vers les études médicales contre 1 seul pour la délégation de la Kabaria. Un bachelier de la première a 5 fois plus de chances d'accéder aux études

médicales que son collègue de la seconde, et deux fois plus de chance d'accéder à une école d'ingénieurs ou une grande école de gestion.

Ces mêmes disparités se retrouvent aussi à l'intérieur de gouvernorats défavorisés. Ainsi, pour les délégations de kasserine et celle de Sbeitla, par exemple. Un bachelier de la première a 5 fois plus de chances d'accéder aux études médicales que son collègue de la seconde.

Tableau 4 : Exemples de disparités intra-régionales

Filière	MEDECINE		ETUDES D'INGENIEURS		GRANDES ECOLES DE GESTION		AUTRES FILIERES		Nombre total de bacheliers
	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre total de bacheliers
Gouvernorat de Tunis									
Tunis	23	1.6%	133	9.4%	134	9.4%	1128	79.5%	1418
Kabaria	1	0.3%	19	4.8%	20	5.1%	352	89.8%	392
Gouvernorat de Kasserine									
KASSERINE	9	1,0%	69	7,4%	8	0,9%	842	90,7%	928
SBEITLA	1	0,2%	27	6,0%	2	0,4%	418	93,3%	448
Gouvernorat de Sfax									
SFAX	158	4,4%	611	17,1%	217	6,1%	2591	72,4%	3577
AGAREB-KERKENNAH	1	0,5%	24	12,1%	1	0,5%	173	86,9%	199

Ces inégalités sont aussi importantes sur le plan social.

Un bachelier d'origine sociale aisée a 16 fois plus de chances d'accéder aux études médicales et près de cinq fois plus de chances d'accéder aux études d'ingénieur que son collègue d'origine sociale modeste.

Tableau5. Disparités selon la Catégorie Sociale

Filière	MEDECINE		ETUDES D'INGENIEURS		GRANDES ECOLES DE GESTION		AUTRES FILIERES		Nombre total de bacheliers
	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	Nombre d'orientés vers la filière	Chance d'accéder à la filière	
Catégories modestes	68	0.3%	765	3.4%	384	1.7%	21004	94.5%	22221
Catégories moyennes	336	1.2%	2223	8.0%	1031	3.7%	24144	87.1%	27734
Catégories supérieures	628	4.8%	1999	15.1%	772	5.8%	9819	74.3%	13218
CSP non déclarée	409	2.1%	1617	8.3%	760	3.9%	16789	85.8%	19575
Ensemble des CSP	1441	1.7%	6604	8.0%	2947	3.6%	71756	86.7%	82748

La qualité des études auxquelles on peut accéder détermine en grande partie le devenir de l'étudiant, et en particulier ses chances d'accéder à un emploi. Nous avons tenté d'estimer ces chances en analysant le fichier des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANETI au début de 2010. Les données de l'ANETI ne sont pas dépourvues d'un certain biais, puisque tous les demandeurs d'emploi ne sont pas inscrits aux bureaux de l'emploi et certains inscrits ne sont pas au chômage, mais essayent parfois d'améliorer leur situation. Mais ces données permettent cependant d'avoir une idée du chômage des diplômés et surtout de faire des comparaisons. Pour chaque filière « un taux de demandeurs d'emplois » (ou taux de chômage) a été calculé en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANETI au nombre de diplômés de la filière et ceci pour l'ensemble des quatre dernières promotions (2006 à 2009). Ce taux estime d'une certaine manière la probabilité pour le bachelier futur diplômé de se retrouver au chômage. Le tableau 6, ci-dessous donne le taux moyen pour chaque gouvernorat d'origine des bacheliers.

Tableau 6 : Taux de « chômage anticipé » selon le Gouvernorat

Gouvernorat	Taux moyen de demandeurs d'emploi
SOUSSE	14.6%
ARIANA	15.7%
BEN AROUS	15.9%
MONASTIR	15.9%
TUNIS	16.0%
NABEUL	16.5%
MAHDIA	16.6%
SFAX	17.1%
MANOUBA	17.3%
BIZERTE	17.6%
ZAGHOUANE	17.7%
KAIROUAN	18.7%
SILIANA	19.0%
LE KEF	20.0%
SIDI BOUZID	20.2%
KASSERINE	20.8%
BEJA	21.1%
MEDNINE	22.1%
TOZEUR	23.3%
JENDOUBA	23.9%
KEBILI	24.0%
TATAOUINE	24.3%
GABES	25.3%
GAFSA	25.7%
ENSEMBLE	18,6%

La probabilité d'être au chômage au terme de ses études supérieures, varie ainsi de 14,6% pour un bachelier de Sousse jusqu'à 25,7% pour un bachelier de Gafsa ou 25,3% pour celui originaire de Gabès.

Ces inégalités sont aussi importantes sur le plan social, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : « Taux de chômage anticipé » selon la catégorie sociale

Catégorie sociale	Taux moyen de demandeurs d'emploi
Catégories modestes	20.7%
Catégories moyennes	18.5%
Catégories supérieures	15.6%
Ensemble	18.6%

Ainsi, un bachelier d'origine sociale aisée a un risque de chômage de 15,6%, contre 20,7% pour celui provenant d'une catégorie sociale modeste.

LES INEGALITES AU NIVEAU DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Au début de l'indépendance, Tunis était le seul siège d'un petit noyau universitaire. Depuis, l'enseignement supérieur a connu un développement considérable au niveau de ses effectifs et de son déploiement régional. Durant les 25 dernières années, le nombre d'étudiants est passé de 122000 en 1996 à 356000 aujourd'hui. Ce développement s'est accompagné par une forte croissance du nombre d'établissements (passant de 89 à 193). Le nombre des universités est passé de 6 à 13 couvrant l'ensemble du territoire avec cependant une domination écrasante du Grand Tunis, en premier lieu, et des Régions côtières, en second. Ce nombre, considéré comme trop élevé pour les dimensions du pays, ne constitue probablement pas le problème car l'Université n'est en réalité qu'un simple relais, une sorte de courroie de transmission entre l'administration centrale et les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Il s'agit d'une structure qui a été créée –dans un contexte historique particulier- à notre avis afin de soutirer leurs attributions aux doyens élus au profit des présidents d'Universités nommés. C'est probablement le nombre d'établissements qui est trop élevé. Présenté comme un moyen de réaliser l'équilibre régional et de faire de l'Université « une locomotive du développement », le déploiement des établissements sur le territoire n'a en réalité jamais obéi à une logique claire et s'est fait au coup par coup afin de répondre à l'urgence causée par une évolution rapide des effectifs des accédants à l'enseignement

supérieur. Ceci a fait que, de toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur, celle de la « Carte universitaire » a sans doute été l'une des questions les plus controversées. Les données objectives montrent que nous sommes probablement face à une situation très difficile pour ne pas dire dramatique pour les établissements de l'intérieur du pays.

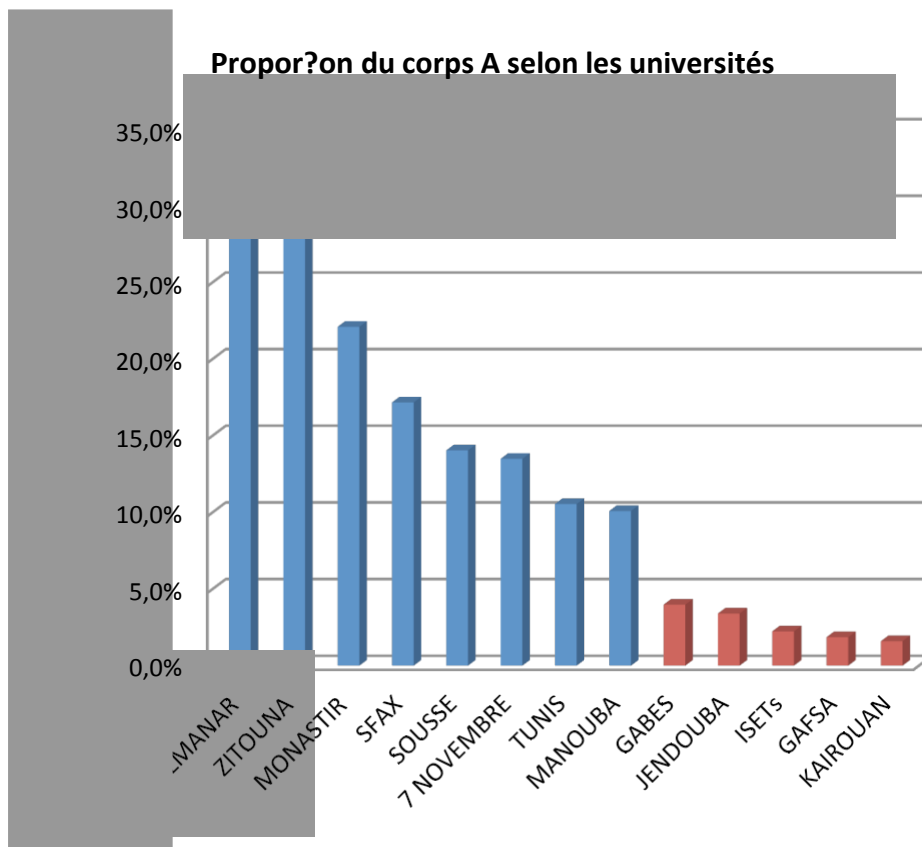
En plus de l'isolement scientifique et culturel et l'absence d'un tissu économique minimal pour fournir un environnement favorable, ces établissements souffrent d'une grande faiblesse de l'encadrement pédagogique, d'un faible niveau des étudiants orientés et d'un fort taux d'étudiants « déplacés » connaissant de grandes difficultés économiques et sociales. Tout cela se résout inéluctablement par un faible niveau de l'employabilité de leurs diplômés.

La qualité de l'encadrement pédagogique au sein des établissements d'enseignement supérieur, s'apprécie en général en examinant la structure de leur corps enseignant.

Le premier indicateur est la proportion d'enseignants de corps A supposés être les plus qualifiés (Professeurs et maîtres de conférences). Cette proportion connaît, comme le montre le tableau 8, des disparités énormes d'une université à l'autre. Cette proportion varie en effet de 32,4% pour l'Université de Tunis El Manar à 1,6% pour l'Université de Kairouan ! Elle est dans tous les cas inférieure à 4% pour toutes les universités de l'intérieur (Jendouba, Kairouan, Gafsa, Gabès) et supérieure à 10 pour toutes celles du littoral.

Tableau 8 Proportion d'enseignants de Corps A(Professeurs et Maitres de Conférences) Selon les Universités

UNIVERSITES	% CORPS_A
ELMANAR	32.4%
ZITOUNA	31.0%
MONASTIR	22.1%
SFAX	17.2%
SOUSSE	14.0%
CARTHAGE	13.5%
TUNIS	10.5%
MANOUBA	10.1%
GABES	4.0%
JENDOUBA	3.4%
ISETs	2.2%
GAFSA	1.9%
KAIROUAN	1.6%
Total	13.9%



Ces disparités s'expliquent par l'âge des universités (les anciennes sont mieux dotées), la désaffection des enseignants à « migrer » vers l'intérieur, mais aussi la nature différente des établissements et des spécialités.

L'enseignement supérieur recourt aussi à des professeurs de l'enseignement secondaire pour dispenser certains enseignements. Ceci n'est pas un mal en soi, car les PES expérimentés sont très bien qualifiés pour assurer les enseignements de certaines matières hors spécialités, comme les langues ou l'informatique. Il y a problème sur la qualité, s'ils assurent ces enseignements aux étudiants de la spécialité ou quand il s'agit d'enseignants peu expérimentés et peu qualifiés, leur proportion est alors au delà des normes admises. Cette proportion de professeurs de l'enseignement secondaire varie de 6.8% pour l'Université de Tunis-Elmanar à 19.1% pour celle de Jendouba. Là aussi, la différence est énorme entre les universités de l'intérieur et les autres universités.

Les différences sont aussi très importantes quand on examine le taux d'enseignants contractuels par universités. Ainsi, la proportion d'enseignants contractuels qui n'est que de 14.1% pour l'Université de Tunis- Elmanar, s'élève à 36.3% pour celle de Kairouan.

Les inégalités entre établissements du littoral et ceux de l'intérieur apparaissent aussi au niveau de l'input, à savoir le niveau des étudiants admis dans ces établissements. Le tableau 9,

montre de très fortes disparités. Il en ressort que la proportion de bacheliers n'ayant pas obtenu la moyenne aux épreuves du baccalauréat varie de 12,1% pour ceux qui sont orientés vers un établissement du Gouvernorat de Bizerte à 76,7% pour ceux orientés vers un établissement de Tataouine ou 56,8% pour un établissement de Kairouan.

**Tableau 9. Niveau des bacheliers orientés
selon le gouvernorat d'affectation (2010)**

GOUVERNORAT D'AFFECTION	% des bacheliers ayant une moyenne inférieure à 10	% bacheliers admis à la deuxième session
BIZERTE	12.1	8.6
TUNIS	14.4	5.4
MONASTIR	15.7	8.0
SOUSSE	19.1	8.9
SFAX	30.8	20.4
NABEUL	32.2	16.1
GABES	33.4	19.0
GAFSA	39.5	33.3
BEJA	42	31.7
ZAGHOUANE	46.5	17.8
MAHDIA	46.8	26.7
LE KEF	50	40.2
KAIROUAN	56.8	40.7
MEDNINE	57.7	47.0
KEBILI	68.3	64.1
SIDI BOUZID	69.5	64.3
JENDOUBA	69.7	45.0
TOZEUR	72.4	62.5
SILIANA	73.1	51.4
KASSERINE	75.1	64.8
TATAOUINE	76.7	67.9
Total	30.1	18.9

Ces établissements, qui ont été, en principe, créés pour accueillir en majorité des bacheliers de la région et leur offrir des formations adaptées à leurs profils et aux besoins de la région, se trouvent en fait destinés à des étudiants provenant d'autres régions éloignées, « Déplacés » en général contre leur gré à cause de la faiblesse de leurs résultats et de leurs scores. Ainsi (tableau 10), le Gouvernorat de Kébili ne retient que 1,6% de ses propres bacheliers, celui de Sidi Bouzid 3,5%. A l'autre bout, Sfax retient 83,7% de ses bacheliers et la Région de Sousse-Monastir 70,8%.

Tableau 10. Taux de bacheliers originaires de la région orientés vers d'autres régions (déplacés) 2010

Gouvernorat d'origine	%
SFAX	16.3
SOUSSE_MONA	29.2
G_TUNIS	34.9
GABES	36.3
GAFSA	44.1
KAIROUAN	56.4
JENDOUBA	64.4
NABEUL	69.3
LE KEF	72.3
BIZERTE	73.7
MAHDIA	77.6
MEDNINE	87.5
BEJA	88.7
KASSERINE	89.1
TOZEUR	91.5
SILIANA	93.0
ZAGHOUANE	93.0
TATAOUINE	95.4
SIDI BOUZID	96.5
KEBILI	98.4
ENSEMBLE	54.7

La faiblesse des taux de bacheliers originaires de la région orientés vers les régions de l'intérieur s'explique en grande partie par l'offre limitée et peu diversifiée dans ces régions, ce qui les réduit à accueillir des étudiants provenant de régions plus favorisées (Exemple : plus de 50% des orientés vers Siliana proviennent de Tunis, Bizerte et Nabeul). Ceci ne serait pas sans bénéfice au niveau du brassage social et par ce qu'il offre comme possibilités aux jeunes de découvrir et connaître la réalité du « pays profond », s'il ne constituait un élément supplémentaire de précarisation de ces jeunes. Les étudiants « déplacés » vers les établissements de l'intérieur proviennent, en effet, plus souvent de catégories sociales défavorisées et même moyennes. Le tableau 11 montre que la proportion de « déplacés » est significativement plus grande pour les enfants des Catégories sociales modestes. L'écart est encore plus grand (du simple au double) pour les étudiants déplacés vers les universités de l'intérieur.

Tableau 11. Etudiants déplacés selon l'origine sociale

CSP	EFFECTIFS			Proportion de déplacés	
	Etudiants déplacés	Etudiants déplacés vers l'intérieur	Ensemble	Etudiants déplacés	Etudiants déplacés vers l'intérieur
Catégories modestes	14400	4236	22221	64.8%	19.1%
Catégories moyennes	15435	3883	27734	55.7%	14.0%
Catégories supérieures	6531	1325	13218	49.4%	10.0%
CSP non déclarée	11149	2696	19575	57.0%	13.8%
ENSEMBLE	47515	12140	82748	57.4%	14.7%

En dépit du fait que l'enseignement supérieur soit quasiment gratuit en Tunisie (les droits d'inscription sont très faibles), force est de reconnaître les difficultés que connaissent les familles modestes et même certaines franges des classes moyennes pour assurer les études de leurs enfants, la plus lourde charge étant constituée par les charges nécessaires pour loger, nourrir et payer les déplacements de leurs enfants, quant le lieu de leurs études est éloigné du lieu de résidence des parents. Les difficultés réelles que connaissent les étudiants déplacés provenant de catégories sociales modestes et moyennes sont derrière les échecs et les abandons que connaissent les étudiants des établissements de l'intérieur. Il s'agit là d'un phénomène inquiétant et sur lequel il faudra se pencher, et sur lequel les statistiques publiées par les autorités concernées restent muettes.

La faible qualité de la formation, le faible niveau des étudiants, la démotivation et les difficultés que connaissent les étudiants se traduisent en fin de compte par une faiblesse de l'employabilité des diplômés des établissements de l'intérieur. Le tableau 12, ci-dessous, montre qu'un diplômé d'une université de l'intérieur a beaucoup moins de chance de trouver rapidement un emploi que son homologue d'une université de Tunis, de Sousse ou de Sfax. Le taux de diplômés (des quatre dernières promotions) demandeurs d'emploi inscrits à l'ANETI au début de 2010 variait pratiquement du simple au double entre universités du littoral et celles de l'intérieur (les statistiques plus récentes confirment ce résultat).

Tableau 12. Le « taux de chômage » des diplômés par universités

UNIVERSITE	Promotion 2006	Promotion 2007	Promotion 2008	Promotion 2009	Ensemble
ZITOUNA	8%	7%	8%	8%	7.8%
TUNIS	12%	15%	16%	20%	12.8%
TUNIS-ELMANAR	13%	17%	17%	37%	13.1%
7 NOVEMBRE	10%	16%	15%	27%	13.5%
MANOUBA	11%	22%	18%	31%	13.5%
JENDOUBA	19%	28%	25%	65%	26.0%
SOUSSE	16%	16%	12%	23%	13.3%
MONASTIR	9%	16%	13%	31%	15.7%
KAIROUAN	43%	23%	22%	31%	22.7%
SFAX	14%	16%	16%	29%	15.4%
GAFSA	22%	38%	27%	44%	33.0%
GABES	17%	33%	26%	38%	29.7%
ISSETs	13%	20%	19%	32%	24.1%
Ensemble	13%	19%	18%	31%	18.7%

QUE FAIRE ?

Certains pays ont mis en place une politique de « discrimination positive » dans l'accès à l'enseignement supérieur afin de permettre l'accès d'enfants provenant des catégories sociales et des régions défavorisées aux filières menant aux postes de direction et de commandement politique et économique afin d'assurer un minimum de mobilité sociale. Une telle mesure – qui d'ailleurs a été envisagée par la commission de réforme de l'orientation universitaire en 2010- est un signe fort de volonté de lutter contre les inégalités, mais ne constitue qu'une mesure palliative et transitoire, car les inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur naissent et se développent beaucoup plus tôt et dès les premières années de l'école. Le Programme des Ecoles à Priorité Educative (PEPE) mis en œuvre par le Ministère de l'Education en 2001, s'inscrit dans cette perspective. Mais comme beaucoup de bonnes idées, il a été perverti par les impératifs politiques qui ont dominé par le passé, privilégiant l'apparent et le démonstratif aux actions profondes, réelles et durables.

La discrimination positive, même si elle ne constitue qu'une mesure corrective est importante car elle exprime une volonté de lutte contre les inégalités et envoie un message fort de cette volonté. Le développement des catégories sociales et des régions défavorisées passe inéluctablement par une stratégie permettant de remettre l'école dans sa noble mission d'ascenseur social. C'est alors qu'on pourra dire qu'elle est républicaine.

Quant aux inégalités régionale au niveau de l'offre de formation, il y a lieu d'espérer que la prise de conscience que la Révolution a engendrée sur la nécessité de prendre en charge sérieusement la question de la lutte contre le déséquilibre régional en matière de développement, se traduise à terme et rapidement par une amélioration de l'environnement social, économique et culturel des régions de l'intérieur. Ceci ne manquera pas d'agir favorablement sur l'état de l'enseignement supérieur dans ces régions et sur l'attractivité des établissements de l'intérieur aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants et les chercheurs de qualité.

Mais il ne faudra pas attendre, et un plan d'action doit être mis immédiatement en marche pour accompagner le mouvement.

La première grande orientation en sera de rompre l'isolement des établissements de l'intérieur. Il faudra distinguer les pôles isolés (un, deux ou trois établissements) et les pôles de formation universitaire plus générale sont à renforcer en créant une masse critique relativement polyvalente et multidisciplinaire.

La deuxième grande orientation sera d'améliorer l'encadrement scientifique et pédagogique.

Il est important de noter qu'améliorer l'encadrement c'est mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur, un corps enseignant expérimenté, stabilisé, motivé et bien encadré.

La troisième orientation, enfin, devra être d'améliorer la qualité et la motivation des étudiants orientés vers les établissements de l'intérieur, car il ne peut y avoir de qualité sans des étudiants de qualité et motivés.

Chacun de ces points mérite de longs développements. Nous voudrions cependant, nous attarder un peu sur une question qui nous semble être une urgence. En effet, Il y a lieu de mettre tout de suite un dispositif pour améliorer l'attractivité des établissements de l'intérieur. Nous avons vu que ces établissements souffraient de la faiblesse du niveau des étudiants orientés et des difficultés économiques et sociales des étudiants « déplacés », avec comme conséquences l'absentéisme, l'abandon, la démotivation et les difficultés d'emploi.

Une mesure immédiate et audacieuse serait d'accorder systématiquement un prêt à tout étudiant orienté vers un établissement de l'intérieur et d'origine sociale modeste et

moyenne, lui garantir le logement universitaire et l'accès à Internet. Nous avons étudié la faisabilité d'un système de prêt au profit des étudiants et nous y reviendrons dans d'autres espaces. Dans tous les cas, il est nécessaire que le prêt soit accordé à l'étudiant lui-même sans aucun engagement de ses parents, et que le remboursement ne commence que lorsque l'étudiant soit inséré professionnellement au terme de ses études. Une dizaine de milliers de bacheliers sont concernés et les incitations devraient avoir un caractère purement transitoire car l'amélioration de la qualité et celle –consécutive- de l'employabilité devraient rendre le processus auto-entretenu.

Il n'y a aucun avenir à l'enseignement supérieur si l'on ne redonne pas à l'étudiant sa dignité. La moindre des reconnaissances que la Révolution doit à la jeunesse qui l'a faite est de lui assurer la dignité, et celle-ci commence aussi par la dignité matérielle.